



ADEMUB INFO

ASSOCIATION POUR LA DEFENSE DE L'ENVIRONNEMENT
ET LA MAITRISE DE L'URBANISATION A BRÉTIGNY-SUR-ORGE
39, Bd de France à BRÉTIGNY (ass. loi de 1901 déclarée le 14/4/92)

Services publics de transport à Brétigny

Deux services publics concernant les transports sont proposés aux Brétignolais : le réseau de transport en commun lui-même comprenant deux lignes de bus, et le Parc de Stationnement Régional de la gare (PSR).

Il nous est possible de faire une comparaison-bilan entre ces deux services à l'aide de données extraites de deux documents : un article du bulletin municipal « Brétigny aujourd'hui » n°119 d'octobre 96 qui concerne les bus et un document fourni aux élus pour la séance du conseil municipal du 9 octobre 96 qui fournit des données sur le PSR.

Les comptages de février 1996 donnent **3870 voyageurs par jour pour l'ensemble des lignes de bus. La subvention municipale annuelle est 206 F par voyageur et par an soit un total de 800 000 F (hors transport scolaire).**

Les données sur le PSR permettent de calculer une moyenne pour l'année 1995, mois de juillet et août exclus (vacances) ainsi que décembre (grève) : **228 abonnés et 758 usagers horaires soit 35 usagers du PSR par jour ouvré.** En comptant 1,5 passager en moyenne par véhicule et deux voyages par jour (aller et retour) on trouve 789 voyageurs par jour. **La subvention municipale pour l'année 1995 est de 1 119 253 F soit 1418 F par voyageur et par an. La subvention par abonné se monte à 4909 F par an.**

On peut ajouter comme pièce supplémentaire au dossier que par voyageur transporté, **un bus pollue, en moyenne, de 10 à 20 fois moins qu'un véhicule individuel.** Il est vrai que l'utilisateur ne paie pas la totalité du coût du service de bus et qu'en plus de la subvention municipale le système de la carte orange comprend des subventions des employeurs et de l'état. Le coût du PSR dont il est ici question ne concerne que le fonctionnement. Si la construction n'a que peu coûté à la ville de Brétigny, elle a été, à 90 %, financée par des subventions départementale et régionale et c'est, *in fine*, les contribuables essonniers et franciliens qui ont payé.

On pourrait penser que l'augmentation de la fréquentation du PSR améliorerait le bilan financier. Or, la capacité du PSR est de 484 places et un calcul rapide permet de trouver que même en cas d'utilisation optimum, il restera une subvention municipale d'environ 500 000 F par an à payer par la ville de Brétigny. On peut lire dans le bulletin municipal que « les transports urbains à Brétigny peuvent encore se développer pour limiter l'usage du véhicule personnel ». Alors, où trouver les futurs clients ? dans une ville de 40 000 habitants ou parmi les usagers des bus ?

Alors, bus ou voiture individuelle ? Ces deux modes de transport sont de toute évidence concurrents à Brétigny. Découvre-t-on cette concurrence maintenant ? Des études prenant en compte tous les aspects ont-elles été menées en temps utile ? De la situation actuelle, conséquence de choix ou de non choix opérés hier, **les Brétignolais sont destinés à payer l'addition bien longtemps encore.**

LA GESTION DE L'EAU DANS NOTRE REGION

Le paysage du Centre-Essonne, qui va de Brétigny à Evry, est essentiellement constitué d'un plateau et de vallées définissant 4 bassins versants principaux : ceux de l'Orge, de la Seine, de la Juine et de l'Essonne.

La qualité de ces cours d'eau est jugée « passable » par le schéma directeur local du Syndicat Mixte Essonne-Centre (S.M.E.C.), et son amélioration nécessitera une attention particulière pour le traitement des eaux.

L'alimentation en eau potable est assurée à partir de deux réseaux interconnectés appartenant à la Lyonnaise des Eaux et à la Cie générale des Eaux. Les usines d'eau potable sont situées sur la Seine à Morsang-sur-Seine et à Corbeil-Essonnes. Elles disposent de réserves en capacité de production et une interconnexion avec l'usine d'Itteville, sur l'Essonne, est en cours d'aménagement afin de faire face à toute pollution sur la Seine.

Les eaux pluviales sont rejetées dans les 4 rivières ou fleuves bordant ce secteur Essonne-Centre, ou dans les bassins de rétention (lac de Courcouronnes, bassin de Brétigny). La qualité de ces eaux de ruissellement et leur débit de fuite sont réexaminés dans le cadre du Schéma d'Aménagement de l'Eau qui est en cours d'adoption et intègre les nouvelles directives européennes. Ce schéma concerne tout le bassin de la région Seine-Normandie qui regroupe environ 9.000 communes et 17 millions d'habitants.

Les eaux usées, pour leur part, sont acheminées par un réseau spécifique et traitées à l'usine de Valenton. Des investissements importants vont intervenir pour la réhabilitation du réseau d'assainissement communal de Brétigny (60 millions de francs sur 5 ans précise le bulletin municipal de Brétigny n°117-Juin 1996).

Brétigny-sur-Orge est intégré dans le Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Orge-Aval (S.I.V.O.A.) qui gère l'écoulement de la rivière et le réseau d'eaux usées. Si la qualité de l'eau de rivière reste correcte, il existe par contre des problèmes de capacité du collecteur « eaux usées » intercommunal de la vallée de l'Orge.

Dans l'immédiat, **la situation du bassin versant de l'Orge est rendue critique par les constructions nouvelles.** En effet les communes du Syndicat de la Vallée de l'Orge Aval ont dépassé les objectifs d'urbanisation inscrits au schéma directeur régional de 1976, provoquant ainsi une saturation des réseaux. Les communes de Brétigny et de Plessis-Paté ont atteint ce seuil et les urbanisations envisagées à court, moyen, et long terme sont soumises à la résolution préalable de ces problèmes d'assainissement (évacuation des eaux usées) et de régulation des eaux pluviales. Exemples d'urbanisation prévue à court terme : immeubles « les Jardins de Brétigny » et « Résidence Hermès », l'I.U.T. du Château La Fontaine dont les effectifs ne sont pas encore complets, le centre-gare en reconstruction, etc...

Compte tenu des délais nécessaires pour passer du projet de recalibrage des réseaux aux réalisations, la commune de Brétigny aura-t-elle fait les travaux nécessaires à temps ? Nous souhaitons que les Brétignolais soient sérieusement informés et rassurés sur ce point.